

## L3, remise en question

Par **Sirn**, le **12/11/2020** à **19:42**

Bonjour, actuellement en L3, après avoir reçu des notes catastrophiques dans les matières à TD de l'ordre, d'un 5 en droit des sociétés et d'un 6 en droit du travail. J'aurais aimé savoir si il était possible pour un L3 de pouvoir encore se réorienter avant le début du S6.

N'aimant très clairement pas le droit mais étant obligé d'y rester, j'ai longtemps voulu me réorienter mais cela n'as pas pu porter ces fruits durant mes précédentes années. La charge de travail ainsi que la difficulté de la L3 me pousse dans mes retranchements et m'efforce de plus en plus a abandonner la L3.

En espérant avoir quelques conseils de votre part, merci de votre compréhension.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/11/2020** à **07:05**

Bonjour

Il faut contacter votre scolarité. Il n'y qu'eux qui pourront vous répondre car chaque facs fonctionnent différemment.

Bonne continuation